



Ecole de la confiance : Sanctionner individuellement des collègues pour imposer une politique éducative ? Pas question !

En Isère, comme au niveau national, des collègues subissent des pressions considérables de la part de la hiérarchie de l'Education Nationale. En effet, ceux qui n'ont pas fait passer ou pas fait remonter les évaluations nationales de février sont menacés de sanctions disciplinaires (avertissement, blâme, retrait de salaire, retrait d'AGS,...). Le motif invoqué est la faute professionnelle. Or, dans le code de l'éducation (article L912-1), seul le fait de ne pas évaluer ses élèves constituerait une faute.

Nos collègues inquiétés ont, comme d'habitude, évalué leurs élèves dans le cadre ordinaire de leurs pratiques pédagogiques.

Ce qui leur est reproché est donc leur refus, en conscience, de faire passer les évaluations nationales ou de saisir leurs résultats (abondamment critiqués par la recherche et les collègues + et des inspecteurs).

Aucun texte réglementaire n'impose d'évaluation nationale. Le ministre les a annoncées par voie de presse avant de s'adresser aux enseignants, et a communiqué leurs résultats avant même que toutes aient été saisies !

Ce ne sont pas seulement les enseignants de CP qui sont concernés mais bien l'ensemble de la profession : formation obligatoire, méthode de lecture imposée, injonction pédagogique...

Cette dérive autoritaire risque de s'étendre à tous les niveaux de classe, de la maternelle au CM2. Où est "l'école de la confiance" ?

- L'ensemble des organisations syndicales envoie un courrier à la DASEN (voir nos sites).
- En parallèle, nous invitons tous les collègues de votre école à signer le texte ci-dessous **avant le 23 mars**, de préférence et à le renvoyer au syndicat de votre choix. La remontée à la hiérarchie sera faite de manière collective.

